

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 5505

présenté par  
M. Balanant, rapporteur thématique

-----  
**ARTICLE 68**

I. – Substituer à l’alinéa 25 les deux alinéas suivants :

« IV. – Au premier alinéa de l’article L. 512-16 du code de l’environnement, la référence « et L. 216-13 » est remplacée par les références : « , L. 216-13, L. 230-1 et L. 230-2 » ;

« IV *bis* (nouveau). – Au premier alinéa de l’article L. 555-2 du code de l’environnement, la référence : « et L. 216-13 » est remplacée par les références : « , L. 216-13, L. 230-1 et L. 230-2 » ;

II. – En conséquence, après l’alinéa 26 insérer l’alinéa suivant :

« À l’article L. 135 P du livre des procédures fiscales, les mots : « et L. 216-6 du code précité » sont remplacés par les références : « , L. 216-6, L. 230-1 et L. 230-2 du même code ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.